

OD
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET DE L'INNOVATION

SECRETARIAT GENERAL

CENTRE NATIONAL DE L'INFORMATION,
DE L'ORIENTATION SCOLAIRE ET
PROFESSIONNELLE, ET DES BOURSES

DIRECTION DES BOURSES ET DES AIDES
FINANCIERES



BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

Ouagadougou, le 01 AVR 2021

N°2021- /MESRSI/SG/CIOSPB/DBAF/OGD

COMMUNIQUE

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MESRSI) a l'honneur de porter à la connaissance des étudiant·e·s **du cycle licence des universités publiques du Burkina Faso**, que l'Etat burkinabè offre **des bourses intermédiaires au titre de l'année académique 2020-2021**.

Le nombre de bourses disponibles est de deux cent soixante-quinze (275).

I- MODALITES ET CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Les bourses nationales sont attribuées dans les limites fixées par le décret n°2017-1246/PRES/PM/MESRSI/MINEFID/MFPTPS/MJFIP/MAECBE portant définition des divers régimes d'aides, de bourses d'études et de stages et fixation de leurs modalités de contingentement, aux étudiants de nationalité burkinabè remplissant les conditions suivantes :

- être de nationalité burkinabè ;
- avoir une moyenne générale de **12.50/20** au moins aux examens de fin d'année ;
- n'avoir pas redoublé plus d'une fois dans le cycle licence ;
- être dans la limite d'âge pour les niveaux de formation suivants :

1- Cycle Licence

- avoir 23 ans au plus au 31 décembre 2020 pour la 2^{ème} année ;
- avoir 25 ans au plus au 31 décembre 2020 pour la 3^{ème} année ;

2- Cas spécifique des études en sciences de la santé (médecine, pharmacie et chirurgie dentaire) :

- avoir 26 ans au plus au 31 décembre 2020 pour la 4^{ème} année ;
- avoir 27 ans au plus au 31 décembre 2020 pour la 5^{ème} année.

II- COMPOSITION DU DOSSIER

- une demande manuscrite, mentionnant clairement les coordonnées (adresse, tél., E-mail) du postulant, timbrée à 200 F (timbre fiscal), adressée à Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation ;
- une fiche technique à renseigner (à retirer au CIOSPB) ;
- un extrait d'acte de naissance ;
- une photocopie légalisée du certificat de nationalité burkinabè ;
- une photocopie légalisée du diplôme du baccalauréat ;
- une photocopie légalisée des relevés de notes de la dernière année académique ;
- une attestation d'inscription de la nouvelle année académique ;
- un curriculum vitae (CV).

Les dossiers de candidature sont recevables au Centre national de l'Information, de l'Orientation Scolaire et Professionnelle, et des Bourses (CIOSPB) sis au 261 Avenue de la Grande Chancellerie à Ouagadougou du **13 au 27 avril 2021**, de **8h à 12h30**.

NB. : Tout dossier incomplet est irrecevable.

P/le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général



Pr Mahamadou SAWADO
Chevalier de l'Ordre des Palmés académiques